

Parc national de la Réunion

Objectif 09: Mettre en oeuvre une dynamique de projet global axé sur l'écotourisme

[...]

- **Mesure 9.1 - Valoriser et gérer les sites phares de manière exemplaire**

L'accent doit être prioritairement mis sur la valorisation des sites emblématiques, facteurs d'image du parc national et de la destination Réunion sur la pérennisation des espaces et itinéraires dédiés aux pratiques de loisirs de nature et sur la conduite de projets pilotes. La requalification des produits touristiques offerts aux différentes clientèles est également recherchée. Ainsi, en matière d'hébergement notamment, il convient de placer les structures au centre de la découverte et de la valorisation du parc national, dans une logique d'écotourisme (éco-gestion, éco-construction, interface avec les activités, structures thématiques,...). Une adaptation en particulier des gîtes publics de montagne localisés sur les sites majeurs isolés du parc, à fréquentation croissante, aux attentes des résidents et des touristes extérieurs, est également nécessaire. Ces structures d'hébergement contribuent en effet à l'image « Tourisme de pleine nature et découverte d'une île exotique » conférée à la destination Réunion.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Encourager, accompagner voire exiger l'exemplarité dans la valorisation, l'aménagement et la fonctionnalité des sites emblématiques et de leurs accès (Volcan, Maïdo, Bébou-Bélouve, Mafate, Piton des Neiges...) : accessibilité à tous (y compris en période de forte affluence), toilettes et gestion des eaux usées, gestion des déchets, gestion de l'énergie (notamment photovoltaïque), équipements innovants, lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Encourager le développement des transports collectifs (navettes) vers les sites emblématiques, notamment en période de forte affluence
- Inciter et participer à la mise en place d'un schéma stratégique d'accueil des visiteurs au volcan lors des périodes éruptives, définissant en particulier un accès facilité et sécurisé, par des moyens terrestres ou aériens
- Favoriser la remise aux normes et l'amélioration qualitative de tous les gîtes publics de montagne, notamment ceux emblématiques du coeur (Piton des Neiges, Volcan, Roche-Écrite, Bébou-Bélouve).
- Favoriser et accompagner le développement de structures d'accueil destinées à des clientèles spécifiques : campings et aires de campement organisés, refuges d'étape sur les grands itinéraires, bivouacs adaptés à des activités spécifiques...

Rôle des communes

- Participer à l'aménagement des sites emblématiques pour ce qui relève de la compétence communale.
- Participer aux initiatives de gestion adaptée des périodes de forte affluence (phases éruptives, grandes manifestations, etc.) : développement des transports collectifs (navettes), gestion de la circulation, gestion des déchets, etc.

Autres acteurs opérationnels

- État (Préfecture, EMZPCOI), Département, Région, EPCI, IRT, ONF

Parc national de la Réunion

- GAL, MMM, AD2R
- Prestataires touristiques et autres professionnels du tourisme

- **Mesure 9.2 - Transcrire dans l'offre touristique les valeurs du parc national et de l'inscription au Patrimoine mondial en veillant à sa qualité**

La reconnaissance des richesses naturelles et culturelles de La Réunion par le classement en parc national de plus de 40 % de son territoire et son inscription au Patrimoine mondial, sont l'occasion de forger une ambition forte, partagée et portée par l'ensemble des acteurs, pour le développement d'un tourisme original, différenciateur, de qualité et conférant une meilleure lisibilité à la destination.

Aussi, une place doit être accordée à l'innovation et à l'expérimentation afin de répondre et d'anticiper les évolutions de la demande par une gamme de produits nouveaux et sortant des sentiers battus, facteurs d'image et de notoriété pour le parc national et, au-delà, pour la destination Réunion. Dans cette logique, l'accès à des espaces à forte valeur patrimoniale pourra être étudié à travers des « produits de niche », dans un cadre restreint et concerté (tourisme naturaliste, ornithologique, volcanique, y compris par une meilleure exploitation touristique des phases éruptives, etc.), à travers un schéma d'accueil des visiteurs élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés. De même, sur le plan de l'hébergement, des structures d'accueil d'un nouveau type, adaptées aux différentes clientèles, seront favorisées, avec le souci permanent de minimiser les impacts écologiques et paysagers (implantation, dimension, aspect, réversibilité, démarche HQE...) et de garantir une pleine insertion au plan économique et sociétal. Ces structures seront sélectionnées préférentiellement sur la base d'appels à projet ; l'exemplarité sera une exigence.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Valoriser les critères ayant conduit au classement en parc national et à l'inscription au Patrimoine mondial au sein des différentes politiques stratégiques touristiques publiques (schémas de développement touristique régional, territoriaux).
- Encourager et accompagner une démarche de progrès pour les produits existants : services, hébergement...
- Aider à la conception des aménagements et équipements touristiques.
- Favoriser et accompagner l'expérimentation de nouveaux produits visant l'innovation et/ou l'exemplarité, participer à la définition d'appels à projets engagés à cet effet : structure d'hébergement légère de type écolodge, éco-gîte, produits de niche (portant y compris sur les phases éruptives), tourisme participatif, diversification des publics, des sites à destination du tourisme scientifique...
- Encourager une fonction écotouristique des hébergements : éco-gestion, gestion des déchets ou des ressources énergétiques, mise en avant des liens homme-nature...
- Reconnaître et valoriser la qualité des prestations : attribution de la marque « Parc national », accompagnement des labels existants, développement des partenariats avec les acteurs...

Rôle des communes

Parc national de la Réunion

Initier et favoriser des actions d'amélioration de l'offre touristique, dans le souci d'une cohérence à l'échelle territoriale pertinente.

Autres acteurs opérationnels

- Région, Département, EPCI, IRT, Offices de tourisme
- ONF, CAH
- Chambres Consulaires, AD2R
- Prestataires touristiques, autres professionnels

Page 91 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2832

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 15:21